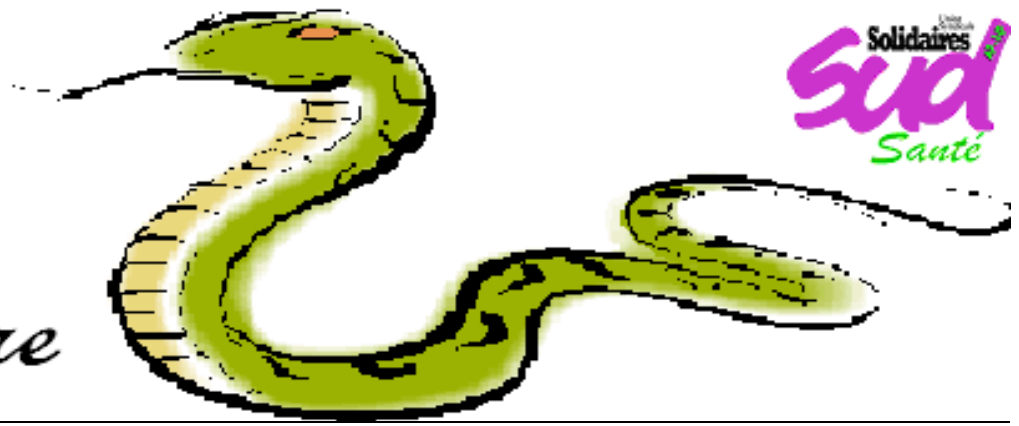


Langue de Vipère



Septembre 2012

Sommaire

- Le Changement c'est quand ?
- Réanimations et bloc
- Carence, RTT,
- Jardinage

CALENDRIER CAP :

12 septembre 2012 : CAP n°8

Personnel socio-éducatifs

Avancement modulé d'échelon

17 septembre 2012: CAP n°4

Encadrement Personnel technique et ouvrier

Avancement modulé d'échelon

20 septembre : CAP n°11

AS, Aux. Puer., AMP

Passage Classe Supérieure

21 septembre : CAP n°3

Attaché d'Administration

TA et liste Aptitude

25 septembre : CAP N° 13

Personnel administratif

Tableau avancement

28 septembre CAP N° 1

Ingénieurs

Avancement Modulé Echelon

TA complémentaire

1^{er} Octobre : CAP N° 10

Personnel technique et ouvrier

Tableau d'avancement

3 Octobre : CAP N° 12

Agents hospitaliers

Avancement modulé d'échelon

9 octobre CAP N° 6

Personnels médico-

techniques

Classe supérieure

12 octobre CAP N° 7

Personnel de rééducation

Classe supérieure

18 octobre CAP N° 9

ACH et AMA

Liste aptitude ACH et PARM



Congés bonifiés 2013

Clôture des dossiers

15 Octobre 2012

Edito

Le changement c'est pour quand ?

Alors qu'un changement de gouvernement a eu lieu en Mai dernier, à l'AP-HP rien n'a changé, pire encore la direction générale persévère dans ces mauvais coups.

Mise en place de la journée de carence, retrait des jours RTT, suppressions d'emplois, fermeture de sites.

En pleine trêve estivale, le DRH de l'AP-HP donne injonction de solder tous les jours RTT avant le 31 décembre sous peine de les voir disparaître!

De qui se moque-t-on ? veut-il fermer les hôpitaux en Octobre ?

Prenons le au mot et posons immédiatement tous nos jours par écrit (voir lettre type jointe) et on verra le résultat.

Il est temps de mettre un coup d'arrêt à une politique qui attaque les salariés, qui réduit nos droits et nous demande toujours plus.

Un bon coup de balai s'impose à l'AP-HP. Le directeur financier Mr Sauvage (et ce n'était pas un pseudo) a déjà trouvé une place chez SANOFI, reste à caser les autres et à faire une autre politique qui respecte les agents.

Alors madame Marisol Touraine (ministre de la santé), un petit geste pour la rentrée : supprimez tous les ordres professionnels et virez nous tous ceux qui depuis des années n'ont eu de cesse que de rogner tous nos droits. Cela ne coûtera rien et ça fera du bien.

C'est pour cela que vous avez été élus !

Réanimations : Le big bazar

Un projet de regroupement des réanimations médicales et chirurgicales était prévu dans le plan stratégique 2010 -2014.

Le 14 juin 2012, la direction du groupe décide brusquement d'accélérer ce regroupement au 15 septembre.

Le nouveau chef de service met la pression pour que l'ensemble des personnels soient formés à cette date, sans prendre en compte la fermeture des réanimations pendant les vacances.

Résultat, au mois de septembre, les plannings des agents sont démentiels (9 jours d'affilée), des demi-journées de formation entre plusieurs jours ou nuit en 12 h, des plannings de crèches chamboulés, des trajets augmentés.

Alors que 2 équipes vont devoir fusionner, avec des horaires d'arrivée différents, que les méthodes de travail et d'organisation sont aussi différentes, la précipitation est le meilleur moyen pour rater cette fusion avec des conséquences néfastes pour les patients.

Après une rencontre avec la direction, nous exigeons le desserrement du calendrier des formations, un vrai travail d'animation d'équipe afin que la « greffe » prenne.

Si rien n'est fait un CHSCT extraordinaire sera demandé début septembre.

Les équipes ne sont pas des pions que l'on met au gré du vent. Pour bien fonctionner, il faut une vraie dynamique de groupe.

Que leur apprend-t'on dans leurs études de management ?

Aux dernières nouvelles, il est prévu d'ouvrir les lits d'aval des urgences et de post réa sans personnel supplémentaire A suivre

La rentrée va être chaude

Bloc Opératoire : protocole signé

...

Depuis un an, les IADE (anesthésie), les IBODE (bloc), les IDE et les AS du bloc se battent pour exiger les descentes de veille.

Du fait de l'alternance nuit- jour, on utilisait leurs repos pour compenser leurs heures de sommeil après la nuit de travail.

Résultat plus ils faisaient des nuits, plus ils consommaient de repos !

C'est le compteur Gestime de l'AP-HP qui n'a pas prévu les descentes de veille. Pour les formations et les mandats syndicaux après intervention de notre syndicat, nous avons obtenu ces descentes de veille. Nous pensons naïvement que pour jours de travail, le système était correctement paramétré. Et bien non !

A Bicêtre, le problème était réglé depuis longtemps par des récupérations et dans les autres hôpitaux de l'AP-HP par des compensations financières.

Il a fallu plus de 6 mois et un certain nombre de jours de grève et de mouvements spontanés pour que la direction du GH cède, après avoir essayé de nous gruger par des dispositions inférieures à celles de Bicêtre

C'est grâce à la solidarité de l'ensemble de l'équipe que nous avons enfin réussi à faire entendre raison à une direction de mauvaise foi devant l'évidence.

La lutte paye, à condition d'être solidaires et de jouer collectif, un peu comme les JO !

La lutte continue pour le recrutement des agents du bloc





Poimboeuf, l'illusionniste

Au cœur de l'actualité hospitalière, la question la plus tabou du moment demeure pour les hôpitaux **la gestion calamiteuse des repos dus et l'impossibilité de les solder pour les personnels.**

Pour sa part, Mr Christian Poimboeuf, DRH de l'AP-HP a sa petite idée.

Il a concocté **une note de service daté du 6 août 2012** à l'intention des directeurs des groupes hospitaliers et des hôpitaux.

L'AP-HP se trouve dans une très mauvaise posture pour permettre le bénéfice du solde de la totalité des jours non pris.

Alors, ZORRO EST ARRIVE ou plutôt un projet de décret sur le CET qui va donner un petit coup de pouce à l'AP-HP **notamment en réduisant le nombre de jours maximum pouvant être placés sur CET (10 par an)** obligeant les agents à les transformer en points retraite .

« Pour garantir, selon lui, le bon fonctionnement des services en fin d'année, tout en permettant aux agents de planifier leurs congés », Mr Poimboeuf souhaiterait que « l'ensemble des jours de congés non planifiés puissent être posés sur les plannings GESTIME au plus tard le 15 septembre 2012 ».

Mr Poimboeuf poursuit en indiquant *« les congés et les heures supplémentaires (hors paiement) sont à prendre dans l'année et ne sauraient faire l'objet d'un report sur l'année suivante (hormis les jours hors période (HP), de Sujétion (SU) et de Fractionnement (FR)) ».*

« Les congés et les heures supplémentaires (payées ou récupérées) doivent être validés mensuellement par « l'échelon supérieur » (en clair, les cadres, les cadres supérieur et les cadres de pôle) ».

Selon Mr Poimboeuf, *« à défaut de validation effective, les jours non pris en fin d'année ne pourront faire l'objet d'aucun traitement ».*

Cependant, SUD Santé rappelle que **tout agent a la possibilité de demander à sa direction le report d'un congé dû pour une année de service accompli sur l'année suivante à titre exceptionnel** (article 4 du décret n°2002-8 du 4 janvier 2002).

« Les directions locales doivent planifier régulièrement la RTT selon la logique des cycle (2 ou 3 jours de RT toutes les 7 semaines en fonction des horaires 7 h 36 ou 7 h 36) ».

Mr Poimboeuf rappelle également aux directions **leur obligation de planifier en priorité les jours qui ne peuvent être placés sur le CET**, à savoir les jours fériés (JS) et de Forfait protocole (FP).

Par contre, **Mr Poimboeuf reste très silencieux sur les moyens qui seront alloués aux hôpitaux et pour permettre aux agents de prendre leurs jours.** L'équation reste très simple, pas de crédits supplémentaires :

- pas de remplacements,
- pas de possibilité pour les agents de s'absenter :

donc

- soit les jours transformés en points de retraite additionnelle
- soit l'option CET, avec utilisation sous conditions (10 jours maximum).

Voler les jours de congés des agents
Mr Poimboeuf veut-il mettre le feu à l'AP-HP ?

OSONS DIRE NON

NOM :
PRENOM :
SERVICE :

Clamart le

Objet :

Planification de mes jours avant le 31 décembre, conformément à la note de Monsieur Poimboeuf du 6 août 2012

Madame, Monsieur,

Je vous prie de prendre en compte mes propositions de prise de jours (RTT-CA-HS*....) aux dates indiquées ci après

-
-
-
-

En cas d'impossibilité de m'accorder ces jours je vous prie de m'en donner les raisons par écrit sur ce même courrier, afin de faire valoir mes droits ultérieurement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations

Signature

Réponse de l'encadrement :

*préciser les jours dus

Jour de carence

La loi instituée sous le gouvernement

Sarkozy n'a pas été abrogée par le nouveau gouvernement. La direction générale et refuse de compenser cette journée de carence, comme cela se fait dans le privé !

La direction de l'AP-HP a donc prélevé en juillet 1 jour de paie (et d'indemnité) par arrêt maladie depuis janvier 2012

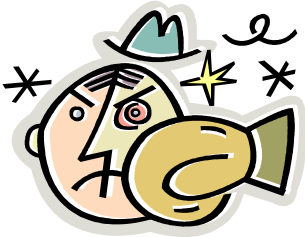
Bien qu'elle ait recommandé de faire attention à ne pas pénaliser les agents ayant eu plusieurs arrêts dans le semestre, sa note a du se perdre dans les méandres du GH.

Conclusion : certains agents ont eu 2 à 3 jours amputés sur leur paie : merci pour les vacances !!!

Notre fédération a demandé à la nouvelle ministre d'abroger cette loi scandaleuse : ce n'est pas elle qui décide paraît-il !!!

C'est la ministre de la fonction publique, nous irons donc lui redire la même chose.

Maladie toujours...



En 2011, le gouvernement Sarkozy avait déjà puni les agents malades en supprimant la franchise de 20 jours d'arrêt sur les RTT en cas d'arrêt.

Conséquence, au bout de 9 jours d'arrêt maladie dans l'année, 1 jour de RTT est retiré de votre compte.

Les grossesses pathologiques, les accidents de travail et les maladies professionnelles sont aussi concernés.

La direction de l'AP-HP pense combler ainsi les suppressions d'emplois qu'elle pratique depuis 5 ans !

Payer pour travailler !!

Il faut aujourd'hui déboursier 80 euro avant de prendre un poste à Bécère : 20 euro pour les cartes de cantine et parking

20 euro pour les blouses et 20 euro pour alimenter la carte de self !

Tout ceci en complète illégalité car la carte de self est obligatoirement fournie par l'employeur comme carte professionnelle et la blouse est obligatoire ...

Nous sommes intervenus en vain pour faire cesser ce racket.

L'étape suivante risque d'être plus saignante ...



Jusqu'où iront-ils ?



Après avoir supprimé le contrat de nettoyage des vitres durant 2 ans (sans doute en prévision d'une canicule (la crasse servant de film opaque), nos nouveaux managers ont décidé de s'attaquer aux dépenses inutiles comme le jardin.

Résultat : Après le départ du contractuel en place et le non renouvellement du contrat de tonte de pelouse, le jardinier fraîchement arrivé est parti !

Tous les agents présents au mois d'août* ont pu mesurer l'étendue des dégâts et s'inquiéter de l'image que donnait notre établissement aux patients qui arrivaient pour la première fois.

L'abond de l'hôpital ressemblant plus à un hôpital au milieu de la savane qu'à un CHU du fleuron des hôpitaux français.

Il est vrai que l'annonce de la direction générale de privilégier le recrutement de patients riches et étrangers peut nous laisser de marbre devant la vétusté de notre établissement. On n'est pas prêt de les voir débarquer les V .I. P.

Néanmoins le français moyen, qui paye par ses cotisations sociales le fonctionnement et l'investissement de l'hôpital public pourrait quand même avoir le droit d'avoir un hôpital entretenu correctement.

Il est indispensable de recruter une véritable équipe de jardiniers qui puisse s'investir sur le long terme, au lieu de mercenaires qui viennent juste tondre sans jamais désherber ou embellir. Toutes les plantations faites par Franck, parti ailleurs du fait de l'absence de réponses à ses demandes légitimes, sont aujourd'hui mortes ou en piteux état.

Même la crèche n'est plus entretenue que par des « volontaires ».

Si l'état de notre hôpital, intérieur et extérieur ne choque pas nos directions, il inquiète, tous ceux qui sont attachés à l'hôpital public et au maintien de notre hôpital. Il est temps d'avoir de véritables réponses.

Pas de travaux, pas de matériel (lits cassés, commandes non honorées), que cherche la direction du GH ? Faire fuir les patients ?

En attendant on ouvre des lits avec des bouts de chandelle, on épuise les personnels et on leur demande (dernière en date la note de Poimboeuf sur les RTT) de prendre tous leurs congés avant le 31 décembre ! Les injonctions contradictoires sont source de stress au travail, tous les DRH devraient le savoir ! Une lettre type vous est proposée pour avoir une trace de vos demandes de congés. N'hésitez pas à vous en servir et faites nous remonter les refus.

- Une expo photo est visible sur les panneaux syndicaux du self et des vestiaires.